Charlotte Cesi élevage …

Elevage Ghisalberti

Ombeline Gausse ou Gosse

Pascal Bernad

Bonsoir Bettina

Merci beaucoup pour votre accueil et toute cette organisation sûrement chronophage.

Je craignais de ne pas comprendre grand-chose dans tout ce jargon médical ( je suis architecte), eh bien finalement j’ai compris pas mal d’interventions  que j’ai trouvées très intéressantes.

Et j’ai pu découvrir Toulouse que je ne connaissais pas du tout.

Voici une petite synthèse de l’atelier R.A.. Il faudrait peut-être demander à Anaïg son complément

A part le fait qu’il n’y avait pas de ‘’Maître du jeu’’ et que c’était donc une vraie salle de classe à l’approche des vacances, les  différents R.A. ont fait part de leurs difficultés quotidiennes :

-          Hormis Toulouse, ils dépendent tous d’un CHU, mais sont souvent méconnus  dans leur fonction, rôle .

-          Différences de statuts, d’indices etc… .  Difficulté d’évolution dans le poste. Une action auprès de la DGS est envisagée

-          Certaines personnes doutent de la réalité des tirages au sort : certains CPP ont beaucoup de dossiers, d’autres pas. Brest par exemple trouve avoir trop souvent des dossiers affectés .

-          La plateforme de mise en ligne des dossiers médicaments n’a pas l’air très ergonomique ni conviviale ; problème de chargements des pièces : temps nettement plus long que pour les autres dossiers. Un temps un peu long d’échanges a eu lieu sur la manière de rentrer les informations, de cocher telles ou telles cases etc…

-          Manque de coordonnateur global des R.A.. Il semble qu’il y ait quelques années , une personne ( Laure je crois) avait cette mission qui lui a été retirée depuis. Donc maintenant, les liens, contacts , etc… se font pas des chats, des coups de fil etc… Certaines régions comme le Grand Ouest ont apparemment des réunions tous les 3 mois.  Cela m’est apparu comme un point vraiment important et nécessaire à prendre en compte  .

-          Demande d’un représentant au sein du C.A.

-          Les promoteurs qui vont disposer de 12 jours seulement pour répondre ne vont donc pas déposer de dossiers en été , puisqu’ils ne seront pas en mesure de tenir le délai imparti.

J’espère avoir fidèlement traduit les différents avis et propos qui se sont tenus.